

DU JEUDI 25 OCTOBRE 2012



MAIRIE
DE
VILLEDIEU
84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

Étaient présents : Yves Tardieu, maire ; Armelle Dénéreaz ; Roland Fontana ; Jean-Laurent Macabet ; Aurélie Monteil ; Philippe de Moustier, troisième adjoint ; Guillaume Portugues ; Majo Raffin, quatrième adjointe ; Olivier Sac.

Étaient excusés : Pierre Arnaud, premier adjoint ayant donné procuration à Yves Tardieu ; Nadine Bernard ; Sandrine Blanc, deuxième adjointe ayant donné procuration à Guillaume Portugues ; Caroline Lefèvre.

Étaient absents : Valéry Barbato ; Jean Marie Dusuzeau.

Olivier Sac est nommé secrétaire de séance.

Séance ouverte à 20 h 42

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2012

Le maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 2 août 2012. *Unanimité.*

II. DELIBERATIONS DIVERSES

1. Délibération pour la cession de terrain entre la commune et Martin, Blanchard, Bello et Leboucq

Le maire rappelle les délibérations prises pour le classement dans le domaine public d'une impasse, et précise que le notaire souhaite que le conseil municipal délibère pour la cession à l'euro symbolique, pour chaque propriétaire. *Unanimité.*

2. Décision budgétaire modificative

Le maire explique que lors de la préparation du budget il a été omis de prévoir les frais notariés liés à l'acquisition de la maison Pythoud. Il convient donc d'effectuer les virements de crédits suivants :

Compte dépense :

Chapitre	Compte	Opération	Libellé	Montant
23	2313	152	Maison Pythoud	620,00
21	2183	129	Informatique mairie	- 620,00

Unanimité.

3. Subvention PAS – Modification du montant

Le maire rappelle la demande de subvention, de 101 000 €, faite auprès de la Région dans le cadre du programme d'aménagement solidaire, pour le financement des travaux de réaménagement du centre village. Il précise que suite aux problèmes techniques d'instruction de notre dossier, il a sollicité l'intervention de Pierre Meffre. De ce fait la Région nous accorderait une subvention de 116 000 € au lieu des 101 000 € initialement prévus. Il convient donc de prendre une délibération en ce sens. *Unanimité.*

4. Modalités de répartition du produit des concessions du columbarium

Le maire rappelle que le produit des concessions vendues au cimetière est réparti de la manière suivante : 2/3 pour la commune et 1/3 pour le CCAS. Il propose de faire la même chose pour le produit des concessions du columbarium, soit 265 € pour la commune et 135 € pour le CCAS. *Unanimité.*

III. DEVIS DIVERS

1. Étude du coût de la VRD pour le quartier du Devès et du Connier

Des devis ont été demandés pour l'étude du coût de la VRD pour l'aménagement du quartier du Devès et du Connier, conformément à la révision du PLU en cours. Ces devis s'élèvent à 1 794,00 € TTC pour l'Agence Planiqphère et 2 451,80 € pour le Cabinet Argence. Le maire propose de choisir l'Agence Planisphère. *Unanimité.*

2. Réfection de la canalisation des eaux usées devant le Café du Centre

Des devis ont été demandés pour la réfection de la canalisation des eaux usées dans la Grand'Rue, devant le Café du Centre. Seul Yannick Bonfils a répondu, pour un montant de 900,58 € TTC. Le maire propose d'accepter ce devis, d'autant qu'il serait préférable de faire les travaux dans l'hiver, car il y a moins de circulation. *Unanimité.*

3. Assurances

Le maire rappelle que l'an dernier nous avons changé d'assurance pour le camion et les risques statutaires, mais nous avons conservé le contrat avec AXA pour les bâtiments communaux et la responsabilité civile communale. Des devis ont été demandés pour ces deux dernières. MMA propose les mêmes garanties que nous avons actuellement chez AXA pour 3 815 €, soit 1 400 € d'économie. Philippe de Moustier propose de demander à AXA de réviser leur tarif et dans le cas où ils ne pourraient pas, la lettre de résiliation devra être envoyée avant le 31 octobre 2012. *Unanimité.*

4. Devis pour le portail du cimetière

Des devis ont été demandés pour la réalisation d'un portail coulissant avec portillon intégré pour le cimetière. Ces devis s'élèvent à 3 350,00 € TTC pour Nicolas Rossi ; 6 578,00 € TTC pour l'entreprise CTCMI ; 7 177,68 € TTC pour Techno Méca Métaux et 7 300 € TTC pour Philippe Cavagna. Guillaume Portugues, en charge du dossier, a étudié les différents devis et propose de choisir Nicolas Rossi. *Unanimité.*

IV. RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COPAVO

Le maire projette le rapport d'activités 2011 de la Copavo afin que l'ensemble du conseil municipal en prenne connaissance. Ce rapport est consultable en mairie et disponible sur le site internet de la Copavo.

V. QUESTIONS DIVERSES

1. Informations urbanisme

a. Permis de construire

Laurence Marin a déposé le 26/07/2012 un PC pour un agrandissement et la rénovation d'une habitation existante, Quartier Saint-Laurent, zone Nh. Accordé le 02/10/2012.

Xavier Borel a déposé le 24/08/2012 un PC pour la réhabilitation d'un logement dans un bâtiment existant, Quartier Saint-Laurent, zone Nh. Accordé le 03/10/2012.

Chris Pond a déposé le 09/10/2012 un PC pour l'extension d'une habitation, Les Mourdonnes, zone Nh. En cours d'instruction.

b. Déclaration préalable

AB Pose a déposé une DP le 02/10/2012 pour le changement des enseignes de la Poste, rue des Espérants, zone Ua. En cours d'instruction.

La SCI PHIL-FOU a déposé le 09/10/2012 une DP pour la construction d'une cave enterrée, Les Fouquettes, zone Nh. En cours d'instruction.

Alain Martin a déposé le 09/10/2012 une DP pour la construction d'un abri de jardin et d'un abri voiture, La Gardette Ouest, zone Ua. En cours d'instruction.

c. Levée du droit de préemption urbain

Le maire informe le conseil qu'il a levé le droit de préemption urbain sur les parcelles E 69, 70, 71, 414, 432, et 580, sise impasse des Templiers, appartenant à la SCI des Vignes Bleues, Tito Topin, Sandra Topin et Frédérique Topin et vendues à Robert Duffour.

Le maire informe le conseil qu'il a levé le droit de préemption urbain sur la parcelle D 237, sise Chemin du Devès, Pierre Prad, appartenant à Jérôme Jégo et vendue à M. et Mme Roman Tomczak.

2. Motion pour l'exploitation des gaz de schiste

Le conseil Général de Vaucluse demande et propose à la commune d'adopter la motion prise par le département contre l'exploitation des gaz de schiste. Le maire explique que cette motion a également été votée à l'unanimité en conseil communautaire de la Copavo. Il donne un exemplaire du projet de motion à chaque membre du conseil municipal et précise que cette motion sera prise lors de la prochaine séance.

3. Choralies 2013

Nous avons reçu une demande de la part des organisateurs des Choralies, devant se dérouler à Vaison-la-Romaine du 1^{er} au 9 août 2013, pour la mise à disposition de la salle polyvalente. Ils proposent de donner un concert gratuit dans le village. Le conseil municipal souhaiterait que le concert ait lieu sur la nouvelle place devant l'école. Il faut voir si la salle est disponible aux dates demandées et fixer le tarif.

4. Demande de « La Remise »

Yann Palleiro souhaiterait pouvoir installer une véranda devant l'entrée du restaurant pour pouvoir ouvrir l'hiver, 2 jours par semaine. Son projet consiste en l'installation de ferronnerie avec des bâches, entièrement démontable. Il a présenté son projet au Maire et aux membres de la commission urbanisme.

5. Intervention auprès des services postaux

De plus en plus de gens se plaignent à Villedieu de la mauvaise distribution du courrier. Lors de la visite des sénateurs, le 28 août dernier, le maire a évoqué le problème. Les sénateurs en ont fait part aux services postaux, qui ont répondu s'occuper du problème.

6. Agenda

- Mercredi 31 octobre à 19 h : festival des soupes à Villedieu, salle Garcia
- Samedi 10 novembre à 12 h : repas des bénévoles et nouveaux villadéens, salle Pierre Bertrand
- Dimanche 11 novembre à 11 h 30 : cérémonie suivie d'un apéritif, salle Pierre Bertrand
- Jeudi 20 décembre : fête de Noël de l'école et remise des colis aux Aînés, salle Garcia.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35.
Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 22 novembre à 20 h 30.